

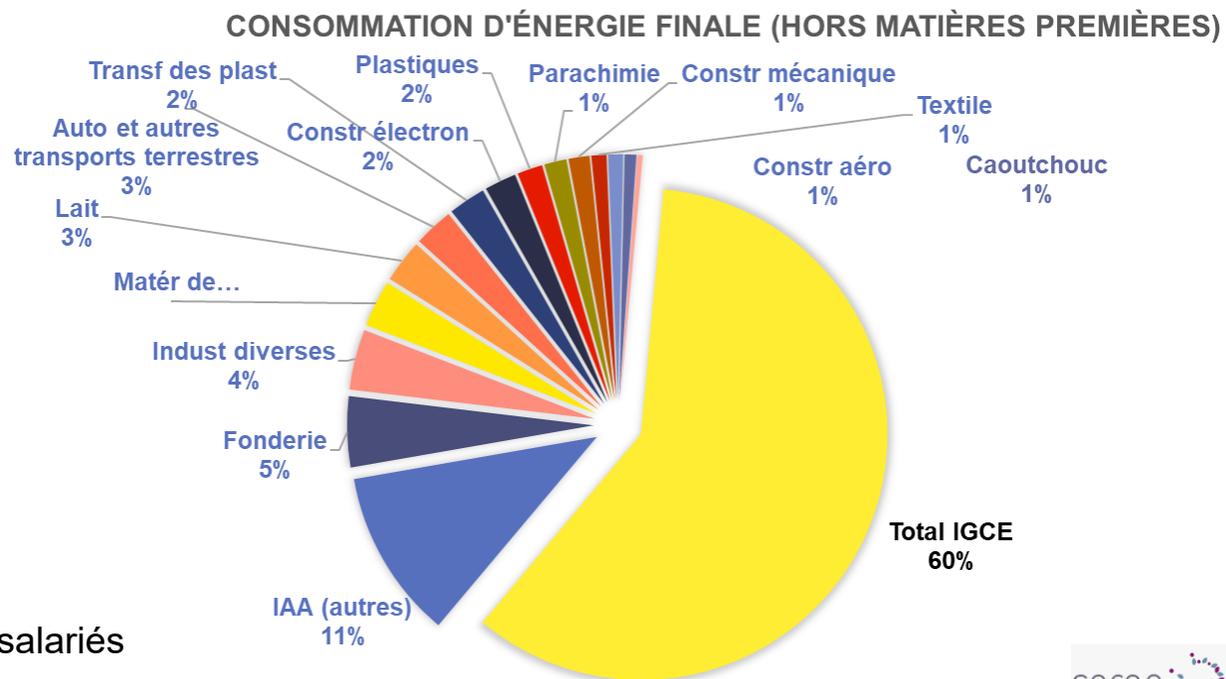
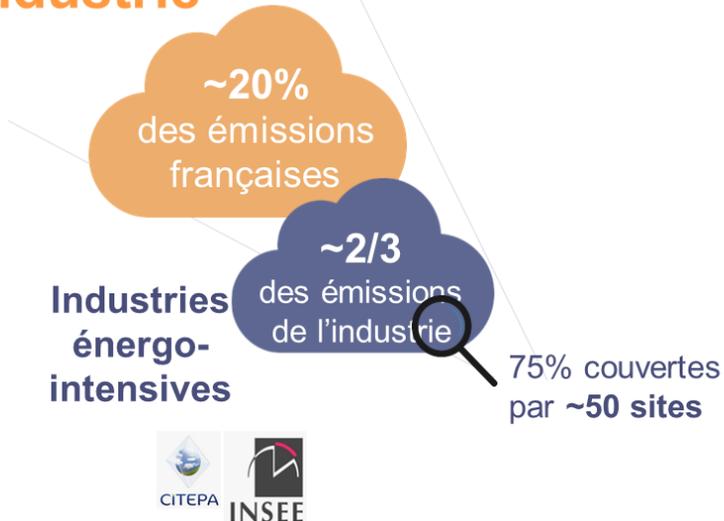
# DISPOSITIF DECARB FLASH

AAP Industrie zéro fossile volet 3

« Déploiement rapide de la décarbonation en Industrie »

## Notre cible : les industriels du diffus

### Industrie



24 NCE, 250 secteurs d'activités, + 40 000 sites de plus de 10 salariés

Nombre de sites IGCE: 3 000

Consommation IGCE: 216 TWh/an

Nombre de sites hors IGCE: 37 000

Consommation de l'industrie, hors IGCE: 144 TWh/an

**Le diffus, des secteurs à ne pas oublier**  
40% des consommations d'énergie  
**~40% des GES**

# Appel à projets Industrie Zéro Fossile (IZF)

## 3 volets

### 150 M€ de budget pour 2022

#### Volet 1 : BCIAT

Installation de production de chaleur à partir de biomasse

#### Volet 2 : DECARB IND

Opérations de décarbonation des utilités et procédés de sites industriels visant prioritairement à réduire la dépendance aux combustibles ou intrants fossiles

#### Volet 3 : DECARB FLASH (continuité de l'ASP)

Equipements déployables rapidement portant principalement sur de l'efficacité énergétique, de la récupération de chaleur ou liés à la production de chaleur et de froid renouvelables concernant les utilités, procédés et bâtiments industriels.

Ouvert depuis le 29/04/22  
Clôture le 23 juin 2022 à 15h

Ouverture le 1<sup>er</sup> juillet 2022  
Clôtures le 1<sup>er</sup> septembre et le  
3 novembre 2022

# Cible

## PÉRIMÈTRE BÉNÉFICIAIRE

Entreprises industrielles

- Sur la base du code NAF
- Avec des exceptions possibles (SCI propriétaires des murs, tiers investissement, etc.)

Sites inférieurs à 500 salariés

- Aides différentes pour PME et ETI / grandes entreprises

## PÉRIMÈTRE PROJET

Taille projet > 100 k€ et < 3 M€ CAPEX

- Seuil max cumulé à 3M€ par SIRET pour éviter le saucissonnage
- Seuil min exception Outre-mer : 25k€

Liste d'action pré-définie

- Cf. slide suivant

# Liste d'actions éligibles

## PROCESS ≈ PÉRIMÈTRE ASP

### Récupération chaleur fatale

- Ex. PAC industrielles ; Échangeurs thermiques cannelés ou corrugués ; Hottes et dispositifs de captation de la chaleur...
- Valorisation < 6 GWh/an (seuil haut Fonds chaleur)

### Amélioration du rendement énergétique d'appareils ou d'installations

- Ex. Installation de purgeurs et de lignes de retours condensats sur les circuits vapeur ; Isolation thermique des équipements et calorifugeage des tuyauteries ...

### Réduction de consommation d'énergies fossiles

- **Aide nécessitant normalement une solution de références**
- Ex. Brûleur performant acquis en remplacement d'un matériel de combustion classique ; industriel ; Fours industriels électriques acquis en remplacement d'un four à combustion fossile...

➤ Reprise des lignes ASP sauf les moins utilisées ; reprise des propositions issues du REX ASP

## BÂTIMENT, ENR ET ÉTUDES ≠ PÉRIMÈTRE ASP

### Isolation et chauffage des bâtiments industriels

- Ex. Isolation des toitures terrasses ; des murs par l'intérieur ou par l'extérieur ; Chauffage par radiants
- Sur la base d'une performance technique individuelle minimale ou d'une performance énergétique globale

### Chaleur et froid renouvelable

- Ex. Géothermie ; Solaire thermique ; Biomasse – critères techniques alignés Fonds chaleur
- Investissements < minimaux Fonds chaleur

### Etudes

- Etudes thermiques hors obligations réglementaires (études de faisabilité, audit purgeur vapeur, audit énergétique en industrie...)

Spécificités OM (suppression de l'isolation...)

# Modalités contractuelles

## BASE JURIDIQUE ET AIDE

Utilisation du RGEC **et du régime Relance durable**

Taux d'aide ME pour PME et GE pour ETI

- En base : taux d'aide ADEME (40 à 55% PME, 30 à 45% GE)
- **Exception : investissements nécessitant des solutions de référence => utilisation du régime Relance durable (25% - 15%)**
- Aides forfaitaires capées pour les actions « Isolation des bâtiments industriels » et « Chaleur et froid renouvelable »
- Bonus OM et Corse

Cumul possible CEE, avec exclusion des opérations déjà bien couvertes par les CEE

## MODÈLE DE CONTRAT UNIQUE

Durée fixe : 24 + 6 mois

Avance 30%

Solde (70%) sur facture

# Modalités de mise en œuvre

## DOSSIERS SIMPLIFIÉS

Dépôt des dossiers en ligne sur le portail ADEME

- Liste des actions sélectionnées
- Pour chaque action : CAPEX + 1 indicateur technique
- Documents complémentaires : RIB, devis, études préalables

Calcul des aides maximal automatique au moment du dépôt **via une solution web dédiée**

## SÉLECTION : GUICHET TRANSFORMÉ EN AAP

Ouverture 1<sup>er</sup> juillet, clôtures 1<sup>er</sup> septembre et 3 novembre

Critères d'éligibilité

- Qualité technique (présence d'une étude préalable)
- Engagement à finaliser les investissements en moins de 2 ans

Critères de hiérarchisation très simplifiés

- €/tCO<sub>2</sub> évitées sur 15 ans

# Next steps

## COMMUNICATION ET ANIMATION

### Communication

- Relais : webinaire ATEE 16 juin, Alice, fédérations...
- Presse (**à valider**)

Comment éviter l'effet « stop&go » ?

# Détail des actions

6 catégories de technologies matures + études & comptage

1

Récupération de chaleur  
fatale

2

Amélioration du rendement  
énergétique

3

Réduction de consommation  
d'énergies fossiles

4

Isolation et chauffage du  
bâti industriel

5

Chaleur et froid  
renouvelable

6

Etudes et comptage

# Récupération de chaleur fatale

pour une valorisation thermique ou électrique < 6 GWh/an

1. Préchauffage de produits par échange direct	À l'exception des opérations faisant l'objet d'une fiche CEE standardisée : IND-UT-117, IND-UT-103, IND-BA-112
2. Dispositifs de captation et restitution de la chaleur (échangeurs thermiques, hottes, etc.)	
3. Stockage	
4. Chaudière de récupération	
5. Production de froid à sorption	} <b>Performance énergétique minimale</b>
6. Pompes à chaleur en réhausse de température	
7. Production d'électricité à partir de chaleur fatale	

# Amélioration du rendement énergétique

L'investissement vient **en complément** d'une installation existante et en améliore la performance énergétique

1.	<b>Système de régulation du process</b>	À l'exception des opérations faisant l'objet d'une fiche CEE standardisée : IND-UT-102, IND-UT-115, IND-UT-116, IND-UT-124, IND-UT-133, IND-UT-136
2.	<b>Installation de purgeurs vapeur sur les circuits vapeur</b>	
3.	<b>Installation de lignes de retours condensats sur les circuits vapeur</b>	
4.	<b>Installation de lignes de retours sur les circuits des NEP</b>	
5.	<b>Isolation thermique des équipements</b>	IND-UT-121
6.	<b>Isolation thermique des tuyauteries et réseaux de fluides caloporteur ou frigoporteur</b>	IND-UT-121
7.	<b>Passage d'un fluide vapeur à un fluide eau chaude ou eau chaude surchauffée</b>	
8.	<b>Système de mise sous vide permettant de réduire la consommation d'énergie</b>	
9.	<b>Ajout de thermocompression sur l'évaporation</b>	
10.	<b>Ajout d'effets supplémentaires sur les évaporateurs (6 effets minimum)</b>	
11.	<b>Ajout d'une CMV ou RMV pour les procédés d'évaporation</b>	
12.	<b>Ajout d'une pré-concentration par séparation membranaire ou ultrafiltration ou osmose inverse</b>	

# Réduction de consommation d'énergies fossiles

1. Brûleur performant à air chaud	À l'exception des brûleurs micro-modulants (→ fiche CEE standardisée IND-UT-105)	} En substitution d'énergie fossile
2. Système de chauffage électrique	A l'exception du chauffage du bâtiment	
3. Chaudière industrielle électrique		
4. Fours industriels électriques		

# Isolation et chauffage du bâti industriel

1. **Isolation de combles perdus**
2. **Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles**
3. **Isolation des toitures-terrasses**
4. **Isolation des murs par l'intérieur**
5. **Isolation des murs par l'extérieur**
6. **Isolation des planchers**
7. **Lanterneaux d'éclairage zénithal**
8. **Conduits de lumière naturelle**

# Chaleur et froid renouvelable

1. **Géothermie sur champ de sondes et géostructures énergétiques inférieure à 25 MWh EnR/an**
2. **Géothermie sur échangeurs compacts (corbeilles ou murs géothermiques) inférieure à 25 MWh EnR/an**
3. **Géothermie sur eau de nappe, sur eau de mer, sur eaux de surface et sur eaux usées inférieure à 25 MWh EnR/an**
4. **Solaire thermique inférieur à 25 m<sup>2</sup>**
5. **Pompe à chaleur (PAC) solarothermique**
6. **Géocooling**
7. **Création ou extension d'un réseau de chaleur ou de froid**
8. **Raccordement à un réseau de chaleur ou de froid**
9. **Chaudière biomasse inférieure à 1200 MWh/an**

# Etudes et comptage

uniquement en complément d'un autre investissement

1. <b>Audit énergétique pour les PME</b>	À l'exception des audits réglementaires, des audits pour les ETI, des bâtiments tertiaires
2. <b>Etude thermique technique</b>	
3. <b>Comptage de l'énergie</b>	



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Temps d'échange  
Questions/Réponses**

